



Wallonie

Le ministre du logement,  
des pouvoirs locaux et de la ville

23 FEV. 2022

Namur, le

À Mesdames et Messieurs

- les membres des collèges communaux
- les Président(e)s des CPAS

**Objet : Hausse du prix de l'énergie – Circulaire relative aux initiatives de solidarité et d'aide aux personnes dans le cadre du Plan de cohésion sociale**

Mesdames, Messieurs,

Suite à la hausse du prix de l'énergie qui touche gravement notre pays et nos citoyens, j'autorise et encourage l'utilisation des moyens affectés au PCS pour répondre à l'urgence sociale découlant de cette situation exceptionnelle de crise.

Plus particulièrement, je vous encourage vivement à mettre l'accent sur les actions reprises dans l'axe 2 « *Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté* », thématiques 2.6 « *Procurer des solutions pour diminuer la facture énergétique* » et 2.7. « *Lutter contre le gaspillage et diminuer la facture d'eau* » (cfr. Diagramme des actions PCS).

Si votre plan ne prévoit pas encore ce type d'actions, vous pouvez le modifier en ajoutant de nouvelles actions ou en réorientant des actions au profit de celles énumérées ci-dessus, conformément aux articles 24 du décret du 2 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré à la Communauté française et 13 de l'arrêté du gouvernement wallon portant exécution du décret précité.

Les demandes motivées de modification seront introduites par voie électronique pour le 31 mars 2022 au plus tard, accompagnées de toute délibération des Conseils portant approbation des modifications demandées.

La Direction de la Cohésion sociale se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous en remercie déjà et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

Le ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et de la Ville,

Christophe COLLIGNON



---

**CONTACT**

Département de l'Action sociale  
Direction de la Cohésion sociale  
Avenue Bovesse, 100  
B-5100 Namur

---

**VOTRE GESTIONNAIRE**

Laurent Van Driessche  
Tél. : 081 32 74 47  
[laurent.vandriessche@spw.wallonie.be](mailto:laurent.vandriessche@spw.wallonie.be)  
[be](http://be)  
Catherine Carême  
Tél : 081 32 74 03  
[catherine.careme@spw.wallonie.be](mailto:catherine.careme@spw.wallonie.be)

---

**VOTRE DEMANDE**

Vos réf. :  
Nos réf. :

---